



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Philippe Pasche (PLR),
déposée le 22 avril 2015, relative à la fermeture du site de production de
Tamoil.**

Dans son intervention, M. le Conseiller communal Pasche relevait : « *La fermeture du site de production de Tamoil a des impacts non seulement pour les communes directement concernées par les installations, dont celle d'Aigle, mais pour l'ensemble du Chablais. Sans revenir sur les faits, ceux-ci étant admis connus de tous, il serait utile que la Municipalité communique au Conseil communal son analyse actuelle de la situation, avec un regard plus spécifique pour la Commune d'Aigle et ses habitants* ». Il précisait ne pas attendre une réponse détaillée et technique mais une appréciation de situation sur quatre éléments.

Par la présente, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de l'interpellateur :

1. Quelles sont les conséquences sociales directes dues aux places de travail supprimées et mesures prises ?

- *Selon les contacts pris avec les communes concernées, les ORP et Chablais Région, il semblerait que le personnel aurait retrouvé du travail assez rapidement. La Municipalité estime donc que la situation catastrophique qui était annoncée a été évitée. Elle reste toutefois très prudente, n'ayant pu accéder à toutes les informations possibles.*

2. Quelles sont les répercussions indirectes régionales, notamment pour les sous-traitants et fournisseurs mais aussi pour les entreprises clientes de Tamoil ?

- *Dans ce domaine également, après consultation des acteurs économiques concernés, aucune information n'est remontée quant à d'éventuels « dommages collatéraux » liés à l'arrêt du raffinage sur le site de Collombey-Muraz. Dans ce domaine également, la Municipalité estime que la situation est maîtrisée, tout en restant très prudente et mesurée quant à des informations qui ne lui seraient pas parvenues.*

3. Quelle est l'appréciation de la Municipalité quant à la problématique de la pollution et la contamination des sites et des conséquences qui y sont liées ?

- Comme le relevait la presse, à fin mars (24 Heures et Le Nouvelliste des 29 et 30 mars), après plus de quatorze mois d'investigations et de recherches sur le site pour évaluer le risque de contamination menées par l'entreprise, celle-ci déclare que, résultats à l'appui, il n'existe pas de danger immédiat concernant les eaux souterraines situées en aval de la raffinerie et que, bien qu'il soit nécessaire de prendre des mesures d'assainissement, il n'y a pas d'obligation d'agir dans l'urgence à l'heure actuelle. Cinq zones à risque nécessitant une remise en état ont été identifiées, soit quelque 2% du site de 70 hectares de la raffinerie, toujours selon Tamoil SA. Par ailleurs, il convient de rappeler que Tamoil SA a dû fournir au Canton du Valais, en novembre dernier, une garantie financière de 5,5 millions de francs avant d'entreprendre ces assainissements. En coordination avec les services de l'Etat valaisan, l'entreprise va effectuer un test de six mois sur un des cinq sites identifiés, afin de valider la méthode de dépollution retenue. Un rapport devra être soumis au Service de la protection de l'environnement valaisan pour validation d'ici à fin août 2018. Sur la base de ces informations, la Municipalité est confiante quant au traitement de cette problématique.

4. Quelles sont les perspectives et le calendrier ?

- Suite à l'arrêt des activités de la raffinerie, l'Etat du Valais a fixé un délai de cinq ans pour que Tamoil reprenne ses activités sur le site ou qu'elle le démantèle. L'entreprise dispose donc jusqu'en 2020 pour se déterminer définitivement sur le sort de la raffinerie. Dans l'intervalle, la Municipalité a eu connaissance de plusieurs projets liés au site, comme celui d'y implanter le futur village olympique des Jeux d'hiver de la candidature de Sion 2026. La Municipalité estime donc prématuré de tirer aujourd'hui des conclusions sur l'avenir du site.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 11 avril 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

F. Borloz



La Secrétaire :

A. Décaillet